DEPARTEMENT DE LA REUNION

**VILLE DU PORT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Séance du mardi 2 février 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**
Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 38

**OBJET**

**Affaire n°2016-004**

**NOTE D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LA VILLE POSSÈDE DES PARTS SOCIALES ET DU GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 janvier 2016 et affichée le 26 janvier 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :
17 FEV 2016

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT * ILE DE LA REUNION *

Olivier HOARAU

**L'AN DEUX MILLE SEIZE,** le mardi deux février, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1ère adjointe, M. Bernard Robert 3ème adjoint, Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mickaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Dalila Mahé (par Mme Paulette Lacpatia), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Bernard Robert) Mme Cala M'Rhéhouri (par M. Olivier Hoareau), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Mémouna Patel à 17h09, M. Henry Hippolyte à 17h09, M. Patrice Payet à 17h09, M. Patrick Jardinot à 17h09, Mme Valérie Auber à 17h09, Mme Karine Infante à 17h15.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: Mme Firose Gador.

.....
.....

*Affaire n° 2016-004*

**NOTE D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LA VILLE POSSÈDE DES PARTS SOCIALES ET DU GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** les articles L.1524-1 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'information au Conseil Municipal de la gestion des sociétés dans lesquelles la Ville possède des parts sociales et du groupement de collectivités,

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances et affaires générales » du 12 janvier dernier,

**Vu** le rapport présenté en séance du 2 février 2016 portant sur l'information relative à la gestion 2013 et 2014 des activités des sociétés dans lesquelles la Ville possède des parts sociales et du Groupement de Collectivités.

**Après discussion,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de prendre acte de la note d'information relative à la gestion 2013 et 2014 des activités des sociétés dans lesquelles la Ville possède des parts sociales et du Groupement de Collectivités.

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**LE MAIRE**

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

## NOTE D'INFORMATION

## SUR LES ACTIVITES DES SOCIETES DANS LESQUELLES LA VILLE POSSEDE DES PARTS SOCIALES ET DU GROUPEMENT DE COLLECTIVITES

## EXERCICES 2013 ET 2014

Conformément à la réglementation (article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal doit être informé de la gestion des exercices 2013 et 2014 des sociétés suivantes dans lesquelles la Ville possède des parts sociales. Le tableau ci-dessous en précise le pourcentage :

| Société | % de parts sociales de la Ville |
|---|---|
| Société d'Economie Mixte Gem'Port des Mascareignes | 88,37 % |
| Société d'Economie Mixte Pipangaï Production | 10,42 % |
| Société d'Equipement du Département de la Réunion (SEDRE) | 6,82 % |
| Société Publique Locale Avenir Réunion | 6,14 % |
| Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion (SHLMR) | 5,00 % |
| Société Publique Locale d'Aménagement Maraïna | 3,20 % |
| Société d'Economie Mixte pour l'Industrialisation de la Réunion (SEMIR) | 1,12 % |
| Société Locale d'Epargne affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence – Alpes – Corse | 1,09 % |
| Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-mer | 0,10 % |
| Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion (CRCAMR) | 0,01 % |

En outre, selon l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être informé de la gestion des années 2013 et 2014 du :

- Territoire de la Côte Ouest (T.C.O.)

Les rapports d'activités de ces sociétés et groupement de collectivités sont joints en annexe.

**Affaire suivie par la Direction des Finances**

## ANNEXE

### 1) Rapport d'activité de la Société d'Economie Mixte Gem'Port des Mascareignes

■ La Société d'Economie Mixte Gem'Port des Mascareignes a pour objet :

- de gérer des équipements publics et plus particulièrement, la Halle des Manifestations de la ville du Port ;
- d'organiser des manifestations et animations à caractère sportif, culturel, économique, etc. ;
- d'une manière plus générale, d'effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

■ La Ville du Port détient 2 963 des 3 353 actions dans le capital de la SEM Gem'Port des Mascareignes, soit **88,37 % du capital**.

■ Il ressort des comptes des exercices 2013 et 2014 et des rapports de gestion, les principaux éléments suivants :

* Au niveau des comptes :

| | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires** | 1 214 548 € | 1 052 523 € | - 13,34 % |
| **Résultat** | - 29 544 € | - 274 061 € | - 244 517 € |
| **Dividendes attribuées à chaque action** | 0 € | 0 € | - |
| **Bilan** | 1 229 553 € | 1 277 979 € | 3,94 % |

* Au niveau de l'activité :

En 2013, la SEM Gem'Port des Mascareignes a accueilli ses traditionnelles manifestations telles que Flore et Halle, la Foire Internationale des Mascareignes et a poursuivi ses prestations de location de salles et de location de matériels. En 2014, la Foire Internationale des Mascareignes a été annulée et les activités de location de matériels (marchés forains et administrés) à la commune du Port ont été suspendues.

2015 a été placé sous l'égide de la reconstruction du projet économique et de la restructuration financière de la SEM Gem'Port des Mascareignes, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la Ville afin d'améliorer le fonctionnement budgétaire et comptable de la structure.

Par ailleurs, dans un cadre de développement de la SEM, la collaboration avec la Ville se poursuit. La signature d'un protocole d'accord a permis d'assainir la relation juridique et financière entre la Ville et la SEM.

### 2) Rapport d'activité de la Société d'Economie Mixte Pipangaï Production

■ La Société d'Economie Mixte (SEM) Pipangaï Production a pour objet d'assurer la production, la distribution et la diffusion audiovisuelles et cinématographiques ainsi que la mise en œuvre d'activités qui y sont liées, parmi lesquelles :

- des prestations de service aux firmes françaises et étrangères dans le cadre de la production de dessins animés ;
- la préparation et la tenue de séminaires, de conférences, d'expositions, de festivals, etc. ;
- la production et la vente de produits dérivés y compris des articles de consommation courante;
- la création, l'édition, l'achat, la vente et la location de tous livres, brochures, films, cassettes vidéos, cartes postales et tous autres produits se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus ;
- la création, l'achat, la vente, la location, l'aménagement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous fonds de commerce et de tous équipements et matériels nécessaires aux activités ci-dessus ;
- d'une manière plus générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

■ La Ville du Port détient 2 501 actions dans le capital de la SEM Pipangaï Production sur un total de 24 000, soit **10,42 % du capital**.

■ Les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2013 et 2014, validés par l'Assemblée Générale de la société, fournissent les indications suivantes :

* Au niveau des comptes :

| | **2013** | **2014** | **Evolution 2014 / 2013** |
|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires** | 182 492 € | 179 858 € | - 1,44 % |
| **Résultat** | - 83 896 € | - 51 297 € | - 38,86 % |
| **Dividendes attribuées à chaque action** | 0 € | 0 € | - |

* Au niveau de l'activité : la SEM Pipangaï Production est intervenue dans la coproduction du long métrage intitulé « Adama » et a procédé à la sous location d'une partie de son bâtiment d'exploitation au CNAN.

à CRIARN

■ En termes de perspectives, la SEM Pipangaï Production continuera à s'orienter vers la Production et la Coproduction.

## 3) Rapport d'activité de la Société d'Equipement du Département de la Réunion (SEDRE)

■ La Société d'Equipement du Département de la Réunion (SEDRE) a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement urbain pour le compte des collectivités territoriales et autres organismes publics ;

| En millions d'Euros | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Résultat de la section de fonctionnement** | + 2,8 M€ | + 2,4 M€ | - 14,29 % |
| **Résultat de la section d'investissement** | - 0,4 M€ | - 1,0 M€ | Non significatif |
| **Résultat net global de clôture** | + 2,4 M€ | + 1,4 M€ | - 41,67 % |

■ Les faits marquants des exercices 2013 et 2014 sont :

- le camping intercommunal à Saint-Paul ;
- l'aménagement du littoral Sud de Saint-Leu ;
- l'acquisition de bureaux à Ansellia ;
- l'aménagement de foncier économique à Eco Parc ;
- l'acquisition des matériels de pré collecte des ordures ménagères ;
- l'aménagement d'une plate-forme de broyage de déchets verts ;
- la réhabilitation du siège du TCO.

■ Les orientations stratégiques sont :

- renforcer l'attractivité du territoire : préserver les grands équilibres urbains, naturels et agricoles du territoire, concevoir un aménagement cohérent et durable, anticiper les mutations du territoire, préserver les ressources naturelles ;

- participer à la création d'emplois durables : favoriser l'implantation et la pérennisation des entreprises au sein des parcs d'activités, accompagner la création et le développement d'activités, soutenir et développer les filières stratégiques et innovantes, favoriser l'accès à l'emploi par l'insertion.

- développer les conditions d'une mobilité pour tous : offrir des transports scolaires performants, faciliter la pratique des mobilités moins polluantes, offrir des infrastructures routières partagées et optimisées, assurer la cohérence entre les politiques sectorielles et territoriales ;

- offrir à des éco habitants un service des déchets soutenable et un territoire durable : réduire la quantité de déchets produite par les usagers, offrir aux usagers un service de collecte durable, accompagner le développement d'un traitement de déchets efficace à un coût maîtrisé, réduire l'empreinte carbone du territoire ainsi que sa vulnérabilité aux changements climatiques, modifier les comportements et lutter contre les nuisances environnementales ;

- favoriser la mixité sociale par le logement : contribuer à la mise en œuvre de parcours résidentiels cohérents progressifs, garantir et améliorer le niveau de confort du parc ;

- contribuer à l'épanouissement des habitants et au rayonnement du territoire : démocratiser l'accès à la culture et contribuer à faire de l'Ouest, un foyer artistique et culturel de référence, conforter l'attractivité touristique et de loisirs du territoire, développer les conditions de pratique des activités sportives de pleine nature, favoriser l'accès aux savoirs à travers l'appropriation d'internet et des TIC.

- 2 centres de Contacts Multimédia, 2 agences Crédits et Assurances, 3 agences Entreprises, 3 agences Banque Privée, 1 agence Institutionnelle & Promotions immobilières.

Le réseau Crédit Agricole Mutuel de La Réunion dispose également d'un parc de 197 automates bancaires et 17 « Points Verts » qui permettent au public des zones rurales éloignées de retirer des espèces.

Banque mutualiste, le CRCAMR compte 84 896 sociétaires. Ces derniers contribuent à la vie de l'entreprise.

Le CRCAMR a pour objet d'exercer les activités relevant d'une banque. Il a plus particulièrement pour but de pratiquer toutes les opérations prévues au Code Monétaire et Financier.

■ Il ressort des comptes des exercices 2013 et 2014 et des rapports de gestion, validés par les Assemblées Générales de la Caisse Régionale, le principal élément suivant :

| En milliers d'Euros | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Bilan** | 5 339 205 | 5 125 586 | - 4 % |
| **Résultat net** | 46 042 | 57 94 | 24 %. |

■ En termes de perspectives 2015 et malgré un contexte économique mitigé en 2014, l'entreprise affiche une ambition commerciale forte marquée par un déploiement renforcé de son réseau d'agences et un élargissement de son offre bancaire.

Forte de sa notoriété, la CRCAMR entend une fois encore, réaffirmer son leadership sur l'ensemble des métiers de la banque et se positionner comme un acteur de premier plan du marché de l'assurance.

## 11) Rapport d'activité du Territoire de la Côte Ouest (T.C.O.)

■ La Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest, créée en 2001 par les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul, Le Port et La Possession regroupe une population de plus de 212 000 habitants et s'étend sur une superficie de plus de 53 000 hectares.

Le TCO exerce des compétences en matière de :

- développement économique ;
- aménagement de l'espace communautaire ;
- équilibre social de l'habitat ;
- politique de la ville ;
- création ou aménagement et entretien de voiries ;
- environnement et cadre de vie ;
- culture et sport ;
- aide sociale ;
- coopération internationale ;
- accès à l'outil informatique via les espaces cyber-base et les cybermobiles.

■ Les comptes administratifs 2013 et 2014 du T.C.O. laissent apparaître les résultats suivants :

secteur d'activités, le Crédit Maritime est devenu une banque à part entière et a également développé une expérience dans le financement de la plaisance et de l'économie du littoral.

La Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer est affiliée à la BPCE (Banque Populaires - Caisse d'Epargne), organe central commun aux Caisses d'épargne et aux Banques populaires.

■ La Ville du Port détient 200 parts sociales de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer sur un total de 194 021 au 31 décembre 2014, soit **0,10 % du capital**.

■ Les comptes des exercices 2013 et 2014, certifiés par le Commissaire aux Comptes, ont été validés par les Assemblées Générales de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer. Ces documents font ressortir les principaux éléments suivants :

| En milliers d'Euros | 2013 | 2014 | Evolution 2013 / 2014 |
|---|---|---|---|
| **Bilan** | 77 563 | 76 481 | - 1,39 % |
| **PNB (Produit net bancaire)** | 5 244 | 4 774 | - 8,96 % |
| **Résultat net** | 26 | 25 | - 3,85 % |
| **Dividende attribuée à chaque action** | 0 | 0 | - |

■ Les faits marquants en 2013 et en 2014 ont été :

- un nouvel accord d'intéressement avec les partenaires sociaux pour les années 2015 et 2016 ;
- l'élaboration du Plan Moyen Terme 2015-2018 ;
- le projet de fusion des Caisses de Crédit Maritime et des Banques Populaires d'adossement.

■ Les perspectives 2015-2017 sont :

- la poursuite de l'accompagnement des filières pêche et cultures marines ;
- un produit sur l'assurance des professionnels de la pêche ;
- la prévoyance santé du « maritime » ;
- la maîtrise accrue de la surveillance des risques ;
- la poursuite de la modernisation du réseau ;
- la baisse des charges d'exploitation.

## 10) Rapport d'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR)

■ Partenaire de l'agriculture locale depuis toujours, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR) joue aujourd'hui un rôle essentiel sur tous les marchés du département. En outre, elle est la banque de la quasi totalité des agriculteurs.

Affirmant sa volonté de proximité, le Crédit Agricole est présent sur toute l'île :

- 32 agences de proximité ;

■ En termes de perspectives, la SEMIR continue d'améliorer sa structure financière qui reste cependant à renforcer.

## 8) Rapport d'activité de la Société Locale d'Epargne affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence – Alpes – Corse

■ La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence – Alpes – Corse est une banque coopérative qui regroupe en son sein 16 SLE (Société Locale d'Epargne) dont celle de La Réunion.

Les SLE ont notamment pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance à laquelle elles sont affiliées, de favoriser la détention du capital de cette caisse d'épargne en animant le sociétariat.

Les SLE ne peuvent pas faire d'opérations de banque et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur caisse d'épargne d'affiliation. A statut coopératif, elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

La Ville du Port détient **1,09 % des parts sociales** de la Société Locale d'Epargne de La Réunion (3 810 parts).

■ Les comptes et la gestion des exercices 2013 et 2014 ont été validés par les Assemblées Générales de la Société Locale d'Epargne de La Réunion. Les principaux éléments qui ont marqué ces exercices sont les suivants :

* Au niveau des comptes :

En 2014, la S.L.E. de La Réunion a dégagé un résultat bénéficiaire de 622 986 € contre 633 447 € en 2013. Ce montant est affecté aux intérêts servis aux parts sociales et au report à nouveau. Les bilans, quant à eux, ont été arrêtés à la somme de 26 545 269 € en 2013 et à 30 422 855 € en 2014.

* Au niveau de l'activité :

La Société Locale d'Epargne de La Réunion est intervenue dans l'examen des Projets d'Economie Locale et Sociale appelés couramment PELS. Ainsi, une enveloppe a été dégagée pour diverses associations et le financement de micro-projets de créations d'entreprises (crédits solidaires).

## 9) Rapport d'activité de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer

■ Le Crédit Maritime a pour mission de faciliter les activités liées à la pêche et à la conchyliculture. Au fil du temps, les activités bancaires du Crédit Maritime se sont développées au service de l'ensemble de la filière et notamment des coopératives maritimes, des associations et des mutuelles, pour devenir un banquier de plein exercice pour tous les acteurs de l'économie du littoral, et un acteur de la vie économique des villes portuaires.

Siégeant au sein de la Confédération de la Coopération, de la Mutualité et du Crédit Maritime, qui regroupe l'ensemble des mutuelles d'assurance, des coopératives et des établissements du Crédit Maritime, il est une institution nationale et un relais de la politique des pêches. A ce titre, dans ce

* Au niveau des comptes :

| | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires** | 1 654 957 € | 1 666 835 € | 0,72 % |
| **Résultat après impôt** | 70 709 € | 81 527 € | 15,30 % |
| **Affectation du résultat** | * 9 975 € à la réserve légale<br>* 9 590 € au versement de dividendes (0,10 € par action, soit 100 € pour la Ville du Port)<br>* 51 144 € en report à nouveau sur l'exercice 2014 | * 9 590 € au versement de dividendes (0,10 € par action, soit 100 € pour la Ville du Port)<br>* 71 937 € en report à nouveau sur l'exercice 2015 | - |
| **Bilan** | 3 588 694 € | 3 431 587 € | - 4,38 % |

* Au niveau de l'activité des pépinières d'entreprises :

| | Taux d'occupation 2013 | Taux d'occupation 2014 |
|---|---|---|
| **Pépinière de Saint-Denis** | 81 % | 77 % |
| **Pépinière du Port** | 98 % | 98 % |
| **Pépinière de l'Etang-Salé** | 95 % | 94 % |

* En termes de flux :

En 2013, 18 entreprises sont entrées dans les pépinières (dont 8 sur le site du Port), 26 en sont sorties (dont 12 au Port) et la SEMIR logeait 99 entreprises (34 à Saint-Denis, 41 au Port et 24 dans le sud).

En 2014, 23 entreprises sont entrées dans les pépinières (dont 8 sur le site du Port), 25 en sont sorties (dont 4 au Port) et la SEMIR logeait 97 entreprises (27 à Saint-Denis, 44 au Port et 26 dans le sud).

Au cours des 22 dernières années, 512 entreprises sont entrées à la SEMIR et 415 en sont sorties selon le détail suivant :

- 300 se sont installées dans leurs propres locaux (soit 72 %) ;
- 29 ont été mises en liquidation (soit 7 %) ;
- 33 ont renoncé à leur projet (soit 8 %) ;
- le solde ayant connu des sorts divers dont des cessations d'activité.

Ces données mettent en évidence « l'effet pépinière » sur la survie des entreprises, ce qui encourage la société dans sa politique de communication organisée autour du thème : « la SEMIR : des moyens pour entreprendre ».

■ Parallèlement, la SEMIR a continué à développer un savoir-faire reconnu en matière de logistique d'accueil d'entreprises et de services aux entrepreneurs. Adhérente notamment du MEDEF, de l'ADIR, du Club Export, la SEMIR est parfaitement intégrée dans le tissu économique local. Il apparaît, que la nature de ses services, s'ils existaient à l'étranger, serait de nature à faciliter l'implantation de sociétés réunionnaises dans les pays de la zone.

■ Les comptes administratifs 2013 et 2014 de la SPLA Maraïna laissent apparaître les résultats suivants :

| En milliers d'Euros | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Bilan** | 6 658 | 21 915 | Non significatif |
| **Résultat net** | 67 | 207 | Non significatif |

■ En 2013 et 2014, la SPLA Maraïna s'est vue confier les principales missions suivantes :

- l'étude globale des interfaces entre le projet urbain de la ville de La Possession, la RN1 littorale et le projet de Nouvelle Route du Littoral ;
- la mission d'assistance pour la réhabilitation / extension du CFA Léon Legros à Saint-Denis ;
- la mission d'assistance pour la réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité de l'aménagement du secteur de la Zone d'Activité Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue de l'aéroport Roland Garros ;
- la convention d'assistance à la gestion, la commercialisation et la définition d'un plan marketing des pôles d'activité de la ZAA Pierre Lagourgue ;
- le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du lycée Jean Hinglo situé au Port ;
- le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voie Vélo Régionale entre le Port et la Possession.

■ En 2015, les objectifs suivants ont été fixés :

- le mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux relatifs au projet de Continuité Territoriale Numérique ;
- la réhabilitation des lycées dont le Lycée Professionnel Lepervanche au Port ;
- le mandat de maîtrise d'ouvrage pour diverses réhabilitations dans les domaines de l'éducation, des équipements sportifs, des transports et déplacements, des équipements culturels, du tourisme, du développement d'activités économiques, de la formation, de l'aménagement du territoire.

## 7) Rapport d'activité de la Société d'Economie Mixte pour l'Industrialisation de la Réunion (SEMIR)

■ La Société d'Economie Mixte pour l'Industrialisation de La Réunion (SEMIR) développe une activité de gestion et d'animation de pépinières d'entreprises à laquelle s'ajoutent diverses activités périphériques :

- les contrats de domiciliation ;
- les locations de salles de réunion.

Le territoire communal accueille une des trois pépinières d'entreprises existant à ce jour. Cette pépinière logeait 41 entreprises au 31 décembre 2013 et 44 entreprises au 31 décembre 2014.

■ La Ville du Port détient 1 000 actions dans le capital de la SEMIR sur un total de 95 900, soit **1,12 % du capital.**

■ Les comptes et les rapports de gestion des exercices 2013 et 2014, validés par les Assemblées Générales de la société, font ressortir les principaux éléments suivants :

■ Les comptes des exercices 2013 et 2014, certifiés par le Commissaire aux Comptes ont été validés par les Assemblées Générales de la société. Ces documents et rapports de gestion font apparaitre les éléments suivants :

| Euros | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Bilan** | 1 532 717 447 | 1 667 484 297 | 8,79 % |
| **Résultat net** | 3 444 494 | 10 168 966 | 195,22 % |

■ Les faits marquants des exercices 2013 et 2014 sont :

- 3 opérations de réhabilitation en milieu occupé dont celle de la Voie Triomphale 2 (195 logements à réhabiliter et 8 à démolir) ;
- 1 concession d'aménagement (ANRU, Lepervanche, Vergès) touchant 126 familles ;
- la reconstitution des réserves foncières avec deux objectifs : un ciblage des secteurs prioritaires et la volonté de peser sur les prix des transactions ;
- des actions de proximité avec les locataires pour tisser du lien social et accompagner le « bien vivre » dans les quartiers (ZUP 1 & 2).

S'agissant des ventes de logements, au 31 décembre 2014, il restait 1 927 logements (25 ventes réalisées en 2014). L'objectif de 100 logements vendus par an est loin d'être atteint et s'explique d'une part, par la paupérisation des locataires et d'autre part, par un défaut de financement des banques en raison d'un endettement trop important lié, notamment aux crédits à la consommation.

■ L'année 2015 a été marquée par :

- la prise en compte des contraintes inhérentes à l'activité de la SHLMR, à savoir principalement :
  - o des besoins nouveaux dus aux prévisions de croissance démographique,
  - o une rénovation du patrimoine,
  - o une adaptation du parc de logements au vieillissement de la population,
- le maintien d'une excellente relation avec les clients dans le service rendu.

## 6) Rapport d'activité de la SPLA MARAINA

■ La SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) Maraïna a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires et sur le territoire de celles-ci toute opération d'aménagement relative à :

- la mise en œuvre d'un projet urbain, une politique locale de l'habitat ;
- l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques ;
- développement des loisirs et du tourisme ;
- la réalisation des équipements collectifs ;
- à la lutte contre l'insalubrité ;
- renouvellement urbain ;
- la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Suite à l'augmentation de capital de 2012 pour un montant de 1 303 436 €, le capital social de la SPLA est désormais de 2 401 487 €. La Ville du Port en détient **3,20 %** (76 296 €).

une volonté d'intervenir sur d'autres secteurs d'activité tels que le médico-social et l'activité économique.

■ En 2015, la SPLAR a poursuivi :

- son activité d'« Amélioration de l'habitat » avec un objectif opérationnel de 650 livraisons et le projet de mise en place d'une régie travaux ;
- son activité de mandat avec comme objectif le lancement en phase travaux des casernes SDIS des Avirons et de Saint-André ainsi que la livraison de deux complexes sportifs réhabilités à Saint-André ;
- ses efforts sur différentes activités notamment dans le cadre de la mise aux normes de bâtiments en matière d'accessibilité. La SPL Avenir Réunion s'est également engagée dans une nouvelle mission « Environnement » consistant à entretenir et à valoriser une partie des sites forestiers.

## 5) Rapport d'activité de la Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion (SHLMR)

La Ville du Port détient **5 % du capital** de la Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion (200 actions sur un total de 4 000).

■ La Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion (SHLMR) a pour objet :

- de construire, d'aménager et de gérer des immeubles à loyer modéré ;
- de réaliser des missions d'accompagnement social destinées aux populations logées dans le parc de logement social ;
- en complément de son activité locative, de réaliser ou d'acquérir et d'améliorer des logements en vue de leur vente à la demande de la collectivité territoriale, dans le cadre d'une opération d'aménagement ou de la mise en œuvre des objectifs de renouvellement urbain et de mixité sociale prévus dans les contrats de ville ;
- d'acquérir des hôtels destinés à l'hébergement temporaire de personnes en difficulté et les donner en location à des organismes agréés par le Préfet du département ;
- de gérer, en qualité d'administrateur de biens, des logements situés dans des copropriétés connaissant des difficultés importantes de fonctionnement ;
- de réaliser des hébergements de loisirs à vocation sociale ;
- de se voir confier par convention, la réalisation d'une opération de restructuration urbaine de nature à favoriser une politique de développement social urbain. La convention peut inclure des actions d'insertion professionnelle et sociale en faveur des habitants des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé ;
- de participer à des actions de développement à caractère social d'intérêt direct pour les habitants des quartiers d'habitat social dans le cadre des contrats de ville ;
- de réaliser des opérations de conception, réalisation, entretien ou maintenance d'équipements hospitaliers ou médico-sociaux pour les besoins d'un établissement public de santé.

5 – **Les opérations nouvelles :** trois études ont été programmées concernant les opérations de logements sociaux « Tamarin l'Inde » (38 LLTS) et « Goyave » (45 LLTS).

## 4) Rapport d'activité de la SPL Avenir Réunion

■ La Société Publique Locale Avenir Réunion a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires, en vue de valoriser leur patrimoine immobilier :

- toute opération d'acquisition, de construction, de réhabilitation, d'aménagement, de gestion et d'exploitation de biens immobiliers ;
- toute opération de délégation de Maitrise d'Ouvrage et de conduite d'opération, notamment dans le domaine de la mise en œuvre du développement de nouvelles constructions qui seront affectées au SDIS de La Réunion et dans le domaine des équipements sociaux et médico-sociaux ;
- toute action d'ingénierie sociale, administrative, technique et financière notamment dans le domaine de la mise en œuvre de la politique d'amélioration de l'habitat ;
- toute opération liée à la valorisation du patrimoine immobilier des actionnaires.

■ La Ville du Port détient 700 actions de la SPL Avenir Réunion sur un total de 11 400 au 31 décembre 2014. Le capital social est de 1 140 000 €. La Ville du Port en détient **6,14 %** (70 000 €).

■ Les comptes administratifs 2013 et 2014 de la SPL Avenir Réunion laissent apparaître les résultats suivants :

| | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Bilan** | 2 559 942 | 5 156 495 | 101,43 % |
| **Résultat net** | 344 843 | 343 493 | - 0,39 % |

■ Les principales missions confiées à la SPL Avenir Réunion en 2013 et 2014 sont :

- l'amélioration de l'habitat :

- le Département est le principal donneur d'ordre : 31 chantiers en cours de réalisation, 7 chantiers en attente d'ouverture au 31 décembre 2014 ;
- 772 subventions attribuées pour un montant d'investissement de 8 021 699 € ;
- 203 entreprises ont été agréées partiellement ou totalement dans des corps de métiers différents ;

- l'activité Grands Projets :

- l'année 2013 a été riche en matière d'activité Grands Projets : réalisation de la caserne SDIS à Saint-Benoît, restructuration du Foyer de l'Enfance de Terre Rouge à Saint-Pierre, réalisation d'un plateau sportif couvert au collège H. Hoarau à Saint-Louis, réhabilitation du gymnase de Mille Roches à Saint-André, réalisation d'une piscine à Saint-Leu, etc … ;
- l'année 2014 a permis la poursuite de 13 opérations en mandat pour le compte du Conseil Général et des communes de Saint-André, de Saint-Leu et du Port (1).

Ces différentes affaires confirment à la fois l'intervention de la SPL Avenir Réunion en matière de réalisation de casernement ainsi que d'équipements sportifs et de loisirs. Elles traduisent également

- l'étude, la construction, la réalisation, la vente, la location, la gestion, l'entretien de tous ouvrages d'habitation collectifs ou individuels ou de tous ouvrages professionnels bénéficiant ou non d'un financement e l'Etat ;

- l'étude et la réalisation de toutes interventions et opérations qui concourent d'une façon générale au développement du tourisme.

■ La Ville du Port détient 2 370 actions dans le capital de la SEDRE sur un total de 34 758 actions, soit **6,82 % du capital.**

■ Les comptes et les rapports de gestion des exercices 2013 et 2014, validés par les Assemblées Générales de la société, fournissent les indications suivantes :

Au niveau des comptes :

| | 2013 | 2014 | Evolution 2014 / 2013 |
|---|---|---|---|
| **Chiffre d'affaires** | 44 450 682,34 € | 36 350 534,23 € | - 18,22 % |
| **Résultat de l'exercice** | 2 219 860,63 € | 2 400 339,49 € | 8,13 % |
| **Dividendes attribuées à chaque action** | 0 € | 0 € | - |
| **Bilan** | 416 181 481,49 € | 467 720 905,09 € | 12,38 % |

Au niveau de l'activité :

Les activités de la SEDRE sont articulées autour des cinq axes suivants :

1 – **L'action foncière :** les programmes d'acquisitions ont été menés dans le cadre des opérations en concession afin d'assurer une maîtrise foncière des sols préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement. Pour le Port, la SEDRE intervient sur la RHI et la ZAC Rivière des Galets. Une nouvelle mission a démarré pour la rénovation urbaine des quartiers Lepervanche – Vergès – Voie Triomphale.

2 – **L'aménagement :** la commune a confié à la SEDRE diverses missions sur la ZAC Rivière des Galets, la RHI Rivière des Galets, la Ville est Port et la ZAC Fac-Technoport. Au niveau de cette dernière concession d'aménagement, le programme prévoit l'implantation de bureaux et d'instituts de formation autour desquels s'articulent des espaces publics.

3 – **Les équipements de superstructures** pour le compte des collectivités et la réalisation d'opérations de logements et de bureaux propres à la SEDRE.

4 – **Le parc de logements sociaux et la gestion locative :** au 31 décembre 2014, le parc de Logements Locatifs Sociaux (LLS – LLTS) comprend un nombre total de 1 091 logements livrés et de 10 logements en cours de réalisation.

Pour le Port, le parc est constitué de 117 logements livrés :

- Opération « Bois de Cannelle » : 27 logements,
- Opération « Ilot Vanille » : 44 logements,
- Opération « Bois de Lait » : 46 logements.

Par ailleurs, il y a 23 logements en préparation dans l'opération « Tan Tan » et 12 dans « Pion d'Inde ».